



Commune de VENANSON  
Département des ALPES-MARITIMES

## RÈGLEMENT DE CONSULTATION

### CONCERNANT L'EXPLOITATION DE LA VACHERIE DE SALÈS

La commune de VENANSON lance une procédure de consultation pour l'attribution d'un bail rural de type bail à ferme concernant l'exploitation de sa Vacherie communale dite « Vacherie de Salès ».

Ce règlement de consultation permet de définir de façon claire les règles qui seront appliquées par la commune de VENANSON dans sa décision d'attribution de cette attribution. Une note sera attribuée à chaque candidat selon le détail suivant. Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note sur 50 se verra attribuer le bail à ferme concernant la Vacherie de Salès.

#### LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION.

- **Lettre de candidature** manifestant l'intérêt et le projet d'exploitation – **notée sur 40 points**

Cette lettre sera appréciée notamment au regard des éléments suivants : Disposition d'une autorisation d'exploiter si soumis au contrôle des structures, présentation du projet d'exploitation et de production, du statut juridique, modalités d'utilisation des bâtiments, pertinence de l'exploitation eu égard aux pâturages déjà possédés, présentation d'un éventuel point de vente (produits et horaires) et de toute information jugée utile pour la complétude du dossier de candidature. Les éléments figurant dans cette lettre auront valeur contractuelle.

- **L'expérience professionnelle du candidat** – **notée sur 10**

Tout candidat soumis au contrôle des structures doit être détenteur d'une autorisation d'exploiter à joindre à sa candidature. Si ce document vous fait défaut, il vous appartient de déposer une demande auprès de la DDTM 06 : Service Eau, Agriculture (SEAFEN), Forêt et Espaces naturels - Pôle Économie Agricole (PEA), Contrôle des structures / 04 93 72 75 44 - [ddtm-pea@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddtm-pea@alpes-maritimes.gouv.fr) CADAM - 147 boulevard du Mercantour - 06286 Nice cedex 3

**LE DOSSIER RÉPONSE.** Le dossier constituant la réponse du soumissionnaire devra comporter (1) le formulaire de réponse fourni dans le dossier de consultation, (2) une lettre de candidature manifestant l'intérêt et présentant le projet d'exploitation.

**DATE LIMITE et LIEU DE RÉCEPTION.** Ce dossier devra être adressé à la Mairie de VENANSON sous pli ou par mail à l'adresse mail [accueil@venanson.fr](mailto:accueil@venanson.fr) avec la mention : « CONSULTATION – SOUMISSION POUR LA VACHERIE DE SALÈS » contre récépissé **au plus tard le vendredi 05 juin 2026 à 16h00.** Tout dossier parvenant en mairie après **le vendredi 05 juin 2026 à 16h00** sera déclaré irrecevable.